



Nîmes le 9 octobre 2019

Madame, Monsieur,

La Caisse d'allocations familiales du Gard, le Département du Gard, La Mutualité sociale agricole du Languedoc et l'Etat (politique de la ville pour les quartiers prioritaires) participent au financement d'actions permettant de soutenir les parents par une offre de service diversifiée, structurée et répondant au mieux aux besoins des familles.

Dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), mis en place par la circulaire interministérielle du 9 mars 1999, le comité de pilotage départemental gardois organise **l'appel à projets Reaap 2020**.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le schéma départemental des services aux familles.

***Les principes généraux :***

Les Reaap ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

De manière générale, les actions développées dans le cadre du Reaap s'adressent à toutes les familles et répondent à un objectif de prévenance et de réassurance des parents dans leurs capacités éducatives, dans l'intérêt de l'enfant.

Vous trouverez en annexe de ce document, un guide d'accompagnement comprenant :

- un cahier des charges vous expliquant les principes généraux du dispositif Reaap
- le référentiel national de financement Caf (types d'actions, thématiques, ...)
- un guide méthodologique pour vous aider à compléter votre demande de subvention
- la charte du Reaap

**Les priorités de l'appel à projet 2020 :**

Les partenaires financeurs seront vigilants sur la répartition géographique des actions. Cette année, encore, un développement des actions sur l'Est et l'Ouest du département du Gard, ainsi que sur les zones rurales insuffisamment pourvues en actions à destination des parents, sera privilégié.

Les partenaires seront également attentifs à la recherche de la participation des pères sur les actions proposées.

Le comité de pilotage départemental gardois portera une attention particulière :

- aux projets innovants, aux actions itinérantes (sur des quartiers ou communes enclavées), aux projets couvrant des horaires atypiques (soir et week-end),
- aux projets traitant des questions relatives à l'adolescence, comme par exemple l'éducation aux médias, l'éducation au numérique...
- aux projets dédiés à la coparentalité.

**Les modalités de dépôt des dossiers :**

Vous voudrez bien renvoyer par messagerie **avant le vendredi 22 novembre 2019** l'imprimé de demande de subvention disponible sur le site du REAAP 30 <http://www.reaap30-gard.fr> (page d'accueil) ou sur <http://www.caf.fr>

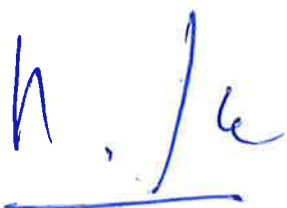
*Pour les actions ayant eu lieu en 2019, le bilan qualitatif et quantitatif intermédiaire sera exigé lors du dépôt du dossier. Le compte rendu financier devra être transmis au plus tard le 31/03/2020.*

**Les dossiers ainsi que les pièces justificatives sont à adresser scannés (sous format PDF, un fichier par document de préférence) uniquement à la coordination du Reaap :**

**Association Samuel Vincent  
REAAP 30 - Graziella Premjy  
Tél : 04 66 38 69 02 - Port : 06 79 59 91 14  
[appelprojetreaap@samuelvincent.fr](mailto:appelprojetreaap@samuelvincent.fr)**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Directeur de la Caisse  
d'Allocations Familiales**



**Matthieu Perrot**

**P/le Président du Conseil  
Départemental**

**Le Directeur Général  
Adjoint des Solidarités**

Par Intérim

La Directrice de l'Enfance et de la  
Petite Enfance,

  
Nathalie ARNOUX

**Daniel EYRAUD**

**P/le Préfet**

**La Directrice  
Départementale de la  
Cohésion Sociale**



**Véronique SIMONIN**

**Le Directeur Général de  
la MSA du Languedoc**



**François DONNAY**